

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

**Délibération
N° 2025/35**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq
le MARDI 30 SEPTEMBRE à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du 23 Septembre 2025
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
Mesdames Léa FASQUELLE (proc. Véronique DESESQUELLE), Sophie QUENON
(proc. Dominique EVRARD), Aurore MOBAILLY (proc. Joëlle DELRUE).
Messieurs Gérard PRINGAULT (proc. Daniel FOURNIER), Serge BONNAIRE (proc.
Marie-Laurence BERQUEZ), Richard GUILBERT (proc. Vincent MONBAILLY).

Madame Martine LEROY : absente excusée.

Madame Murielle LAMIABLE, Monsieur Arnaud TEN : absents non excusés.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS
BIODIVERSITE INVESTISSEMENT**

La séance ouverte, Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il est envisagé de
renforcer un « coin nature » situé au Marais.

En partenariat avec le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, une étude
technique a été réalisée sur la faisabilité de ce projet ainsi que sur les plants les plus
appropriés compte-tenu de la localisation de ce « coin nature ».

Il a été retenu le projet suivant :

- La plantation d'arbres fruitiers au marais.

Le département accompagne ce type de projet à hauteur de 80% dans le cadre du
Fonds Biodiversité - Investissement (FBI).

Mme le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de déposer une demande de
subvention auprès du Département du Pas-de-Calais.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent par 24 voix
POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION cette proposition.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 01/10/2025

La Secrétaire,
Marie-Laurence BERQUEZ.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le
et publication ou notification
du